



La CGEA au sujet du développement de l'économie nationale
Saida Neghza présente ses propositions au ministre de l'Industrie

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5323 - Dimanche 14 mars 2021 - Prix : 10 DA

Algérie/Mali

Le chef de l'Etat malien entame une visite de travail et d'amitié en Algérie

Page 2

Pour la construction de l'économie

Djerad : «Se focaliser sur le numérique, un choix stratégique»

Page 2

Après le Qatar, la Turquie obtiendra-t-elle le pardon ?

Par Mohamed Habili

Le temps est décidément passé où la Turquie se faisait à la fois un plaisir et un devoir de contrarier en tout l'Egypte, ainsi qu'en témoigne son désir exprimé dernièrement de rétablir leurs relations diplomatiques rompues en 2013, suite à la chute de Mohamed Morsi, le premier, et probablement le dernier, président égyptien issu de la mouvance islamiste. Tour à tour cette semaine, son ministre des Affaires étrangères, puis son président, Recep Tayyip Erdogan, ont adopté en parlant de l'Egypte un langage empreint d'humilité dont on ne les aurait pas cru capables sur la foi de celui dont ils nous avaient habitués depuis maintenant plusieurs années sur le même sujet. C'est ainsi qu'ils ont tous deux regretté que leurs efforts pour renouer avec l'Egypte n'aient donné lieu jusqu'à présent qu'à des rencontres à un bas niveau. Une façon on ne peut plus claire de dire qu'ils sont impatients de voir se tenir un sommet, dont le premier effet serait de normaliser les relations entre leurs deux pays. Sans doute savait-on qu'un jour ou l'autre l'Egypte et la Turquie, deux Etats importants sur la rive sud de la Méditerranée, finiraient par normaliser leurs relations, quand bien même elles conserveraient ce faisant l'essentiel de leurs différends, leurs intérêts communs ne leur laissant en effet guère le choix à cet égard.

Suite en page 3

Le ministère du Commerce évoque encore «la spéculation»

Huile de table : intrigantes pénurie et hausse du prix



PH.E. Soraya/J. A.

L'annonce de la hausse du prix de l'huile de table a engendré la rareté de certaines marques chez les commerçants. A cet effet, le département du Commerce a annoncé plusieurs mesures dissuasives sévères pour mettre fin aux récentes spéculations qui ont affecté les prix de ce produit et contenir sa hausse dans les marchés algériens. Page 2

La société civile appelée à s'impliquer davantage

Handicapés : des avancées mais beaucoup reste à faire

Page 3

«L'inflation est maîtrisée», selon le ministre des Finances

Le dinar va reprendre sa valeur à la fin de l'année

Page 3

Le ministère du Commerce évoque encore «la spéculation»

Huile de table : intrigantes pénurie et hausse du prix

■ L'annonce de la hausse du prix de l'huile de table a engendré la rareté de certaines marques chez les commerçants. A cet effet, le département du Commerce a annoncé plusieurs mesures dissuasives sévères pour mettre fin aux récentes spéculations qui ont affecté les prix de ce produit et contenir sa hausse dans les marchés algériens.

Par Thinhinene Khouchi

Les prix de l'huile de table connaissent une hausse spectaculaire depuis un moment. Cette hausse a étrangement engendré la rareté de ce produit chez les épiciers. En effet, depuis maintenant une semaine, ce produit de large consommation manque sur les étals, notamment Fleurial et Afia 5 L. On ne saurait comprendre cette rupture de stock subite, quand on sait qu'il y a déjà quelques jours, aucun manque n'était enregistré. Du coup, l'heure profite bien sûr aux spéculateurs. Pour en savoir plus, nous avons approché quelques commerçants mais leurs réponses sont restées évasives. «Au lendemain de l'annonce de la hausse des

prix de l'huile de table, les citoyens ont doublé leurs achats et c'est ce qui a créé la rareté de ce produit», nous a expliqué Mouloud, commerçant à Ain Beniân. Pour un autre commerçant nous dira que «d'un seul coup, certaines marques d'huile de table ont commencé à manquer et les prix ont augmenté. Nos fournisseurs nous ont fait savoir qu'ils étaient en rupture de stock et d'autres nous ont assuré qu'ils ont décidé de ne plus commercialiser l'huile de table, car suite à l'augmentation des prix et à l'obligation de facturation, ils ne gagnent plus rien». Pour un grossiste qui a décidé de ne pas commercialiser l'huile, «depuis la hausse des prix, nous ne gagnons rien. Cinq dinars sur un bidon de cinq litres. Ce sont les détaillants qui gagnent plus». En outre, en réaction à cette fluctuation des prix, le ministère du Commerce a décidé d'intervenir officiellement. Cela va sans dire. Le but étant d'arrêter cette hausse des prix de l'huile, mais aussi d'assurer une offre suffisante sur les marchés. Selon Ahmed Mokrani, directeur de l'organisation des marchés et des activités commerciales au ministère du Commerce, ses services ont développé un régime réglementaire strict et pris des mesures dissuasives contre les contrevenants au niveau des unités de



Ph/D. R.

production et de la chaîne de distribution de ce produit de large consommation, sur les marchés de détail et de gros, pour mettre fin à la spéculation. Selon Hadj Tahar Boulouar, président de l'Association nationale des commerçants et artisans (Anca), «il est vrai qu'on a observé une rareté de l'huile dans certaines wilayas, mais cela ne veut pas dire qu'il y a une rupture de stock. Au contraire, il y a une quantité suffisante pour ce mois et les mois à venir». Expliquant la rareté du bidon d'huile chez les épiciers, notre interlocuteur nous a expliqué

que «certains distributeurs ont décidé de ne plus distribuer l'huile, suite à l'obligation de facturation. Il faut savoir que plu-

sieurs opérateurs travaillent sans facturation». T. K.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 135 nouveaux cas et 3 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, soit le même nombre qu'hier (3), portant à 3 034 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le P^r Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 135 cas, soit 23 cas de moins par rapport au bilan d'hier (157), pour atteindre, au total, 115 165 cas confirmés. R. N.

Algérie/Mali Le chef de l'Etat malien entame une visite de travail et d'amitié en Algérie



LE CHEF de l'Etat malien, M. Bah N'Daw, est arrivé hier après-midi à Alger, dans le cadre d'une visite de travail et d'amitié. Il a été accueilli à son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediène par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum et le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, Kamel Beldjoud. Cette visite permettra de «passer en revue les relations bilatérales fraternelles unissant l'Algérie et le Mali, ainsi que les voies et moyens de les développer au mieux des intérêts communs des deux pays», avait indiqué un communiqué de la Présidence de la République. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et le chef d'Etat malien «auront également l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de l'accord de paix et de réconciliation nationale, issu du processus d'Alger», avait ajouté la même source. R. N.

Pour la construction de l'économie

Djerad : «Se focaliser sur le numérique, un choix stratégique»

Dans le but d'en finir avec toute forme de bureaucratie gangrenant l'administration algérienne, faciliter les opérations et transactions et améliorer les services publics, le gouvernement officiellement les services de certification et de signature électroniques en ligne.

En effet, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a procédé, hier, au lancement officiel des services de certification et de signature électroniques en ligne en Algérie. Un grand pas dans la numérisation des services administratifs.

Dans son discours prononcé à l'occasion, le Premier ministre souligne que «le gouvernement s'emploie à mettre en place des mécanismes de protection des informations et de confiance dans les transactions». Pour le ministre, le fait de se focaliser sur le numérique et la connaissance pour la construction de l'économie se voulait un choix stratégique à même de garantir l'accompagnement du processus de diversification économique et l'investissement dans tous les moyens disponibles. C'est aussi

une opportunité, a souligné Djerad, qui permettra au pays de s'affranchir de sa dépendance aux hydrocarbures, en s'appuyant sur les micro-entreprises, l'économie du savoir et le start-up, étant les nouveaux catalyseurs du développement. Selon Djerad, la question du numérique «est mûrement réfléchi, au vu de ses avantages, notamment en gain de temps et d'efforts, en matière de maîtrise des échanges de données, de facilitation des opérations et transactions et d'amélioration des services». Le gouvernement œuvre à «la mise en place des mécanismes nécessaires à la protection des données, à la sécurisation et à la fiabilisation des opérations et transactions, devenus les principaux indicateurs du développement économique des pays», a-t-il ajouté. Le gouvernement a adopté, à cet effet, un plan national de certification et de signature électroniques pour conférer davantage de fiabilité et de crédibilité aux services électroniques gouvernementaux, établir les responsabilités en

d'échanges électroniques, préserver la confidentialité des données personnelles et optimiser la performance des structures publiques, en réduisant les coûts et les délais d'impression, de conservation et de délivrance des documents physiques, en vue d'éliminer la bureaucratie, a-t-il soutenu. «Il vise à assurer plus de fiabilité dans l'informatisation des échanges économiques et à faciliter leur flux, à travers la simplification de l'élabo- ration des documents électroniques et la généralisation du paiement dans les échanges commerciaux», a-t-il expliqué.

Il a cité, entre autres objectifs, «l'élaboration d'une identité numérique dont la source serait une autorité de certification électronique fiable, qui constituerait une référence de toutes les informations, en particulier celles échangées en ligne, à même de permettre l'utilisation des applications numériques développées et exploitées par des départements ministériels, des instances et des établissements publics et privés en toute sécurité, pour la garantie de quatre

caractéristiques de base, à savoir : l'intégrité, l'établissement des responsabilités, la fiabilité et la confidentialité». Les efforts consentis par le gouvernement dans ce sens visent à intégrer l'Algérie dans la société de l'information au niveau mondial, à travers le développement du contenu numérique algérien, ainsi qu'à être au diapason de l'économie basée sur le savoir et la connaissance, en instaurant un climat propice à l'émergence d'un réseau élargi de start-up en matière d'innovation. Il est à noter que la programmation de cet événement se veut le couronnement d'un processus technologique harmonieux, conduit par des cadres nationaux hautement compétents en collaboration et en coordination avec d'éminents experts étrangers, en vue de la concrétisation des axes du plan national de certification et de signature électroniques, énoncés dans les dispositions de la loi 15-04 du 1^{er} février 2015, fixant les règles générales de certification et de signature électroniques. Louisa Ait Ramdane

La société civile appelée à s'impliquer davantage

Handicapés : des avancées mais beaucoup reste à faire

■ Tous les ans a lieu la Journée nationale des personnes handicapées, une occasion de nous rappeler cette frange et faire le douloureux bilan de la situation réelle du nombre important de citoyens handicapés que compte l'Algérie.

Par Meriem Benchaouia

Cette journée nous permet aussi de réaffirmer certains principes de base trop souvent oubliés, tels le respect et la dignité dus à chaque personne, ce qui implique la reconnaissance des droits fondamentaux, à savoir l'éducation, l'accès au travail ainsi qu'à un revenu pour les personnes lourdement handicapées et dont les parents ont la charge. Malgré des progrès accomplis au cours de la dernière décennie, beaucoup reste à faire en matière d'égalité des chances des personnes handicapées et du respect de leurs droits. Dans la société algérienne, qui compte des millions de personnes handicapées, il existe d'énormes obstacles les empêchant d'exercer leurs droits et libertés et de participer pleinement aux activités de la société. La mobilisation des associations et les quelques timides efforts des pouvoirs publics n'ont su venir à bout d'une forme d'exclusion sociale particulièrement cruelle. En effet, ils sont confrontés à une discrimination directe ou indirecte dans tous les secteurs de leur vie quotidienne. Les lieux dits «publics» sont totalement inaccessibles aux personnes souffrant d'un handi-

cap physique et ce, en dépit du fait que l'accès soit parfois garanti par la loi. La nouvelle Constitution, dans son article 213, a consacré la démocratie participative et le rôle de la société civile dans la prise de décision au service de l'intérêt national. Elle met le mouvement associatif au cœur de cette démarche, une nouveauté phare visant à faire de la société civile un partenaire essentiel et permanent dans le développement local. Des associations, actives depuis plusieurs décennies en Algérie, veulent aujourd'hui s'ériger en partenaires des pouvoirs publics dans l'élaboration des lois concernant les catégories qu'elles représentent, à l'instar de la Fédération nationale des personnes handicapées. La franchissant de personnes en situation de handicap est certes l'une des plus vulnérables de la société, mais pas pour autant inactive, à l'image de la Fédération nationale des personnes handicapées. Plus de 1 700 associations spécialisées activent sans relâche sur le terrain, mais sur la question de la prise en charge de cette catégorie beaucoup reste à faire. L'engagement des pouvoirs publics quant à leur prise en charge réelle pour favoriser leur insertion et notamment en agis-



PH.D. R.

sant concrètement pour l'encadrement, la scolarisation, l'intégration et la mise en place de structures adéquates, reste insuffisant. L'on devrait pour cette journée se fixer des objectifs par des actions concrètes, qui fassent avancer l'application des normes et règles internationales relatives aux personnes handicapées et progresser leur participation à la vie sociale et au développement, au même titre que les autres personnes. L'occasion est telle que les médias ont un rôle particulièrement important à jouer et peuvent concourir au succès de

cette journée et tout au long de l'année pour sensibiliser le public aux contributions positives des personnes handicapées. Outre de rattraper le retard accusé en matière de facilitation d'accès des personnes aux besoins spécifiques aux différents espaces et structures publics, il est plus que nécessaire de garantir les autres droits offerts à cette frange, dont le droit à l'éducation et à l'insertion professionnelle et sociale. La cherté de la vie devient insoutenable pour les personnes normales, alors que dire des personnes handicapées. **M. B.**

«L'inflation est maîtrisée», selon le ministre des Finances

Le dinar va reprendre sa valeur à la fin de l'année

Le ministre des Finances, Aymane Abderrahmane, a affirmé que le dinar va reprendre de sa vigueur à la fin de l'année en cours. S'exprimant, hier, en marge de la cérémonie de lancement des services de certification et de signature électroniques, le ministre a indiqué que les grands projets qui seront lancés prochainement permettront au dinar de gagner de la valeur. Expliquant que «la monnaie est le miroir de l'économie», il dira que «la monnaie nationale n'est pas en cours d'effondrement, comme le décrivent certains».

Elle est plutôt «en cours de redressement», a-t-il précisé. Il a expliqué que son secteur est en train «de réévaluer la monnaie nationale selon les capacités de l'économie nationale». Les déclarations du ministre des Finances interviennent alors que des inquiétudes commencent à se faire sentir quant à la santé de la monnaie nationale qui ne cesse de perdre du terrain devant les principales devises. Elle a d'ailleurs enregistré des records par rapport au dollar et à l'euro ces derniers temps, en pleine crise sanitaire et une baisse sans

précédent des prix des hydrocarbures. Aussi, interrogé sur l'inflation que connaît le marché national et qui affecte le pouvoir d'achat des citoyens, le ministre des Finances dira que l'inflation est «maîtrisée» et les prix des produits sont à la portée. «L'inflation est très très maîtrisée en Algérie par rapport à ce qui se passe ailleurs dans le monde. Vous n'avez qu'à voir les prix», a-t-il répondu à la question d'un journaliste. Selon lui, les prix n'ont pas «monté» mais ont été «ajustés un tant soit peu, mais pas au niveau que certains veu-

lent le faire croire». Concernant le lancement des services de certification et de signature électroniques, Aymane Abderrahmane a expliqué que ces services aideront l'environnement économique national, particulièrement les transactions bancaires, commerciales, assurances, douanières et les domaines de l'Etat. Ces services, a-t-il affirmé, auront «une plus-value très positive» sur l'économie nationale.

Aomar Fekrache

La CGEA au sujet du développement de l'économie nationale

Saida Neghza présente ses propositions au ministre de l'Industrie

La présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (Cgea), Saida Neghza, a soumis au ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha, les propositions de son organisation pour développer l'économie nationale. Des propositions formulées sous forme de revendications portant, entre autres, sur la nécessité d'en finir avec les entraves bureaucratiques ainsi que la prise en charge des demandes d'investisse-

ment enregistrées à travers le territoire national, dont le nombre dépasse, jusqu'à mars 2021, les 10 000 demandes, liées à l'investissement et le foncier industriel. La présidente de la Cgea a appelé à faciliter l'acte d'investir, à lever les entraves administratives et à réduire la durée de remise des autorisations, agréments et documents que contiennent les dossiers d'investissement. Comme elle a exigé la réduction des délais de traite-

ment des dossiers. L'autre demande formulée par Saida Neghza consiste à dépasser les difficultés et blocages rencontrés au niveau du système bancaire et la réduction des délais de traitement des demandes de crédits, à propos desquels une instruction du ministre des Finances a été donnée pour qu'ils ne dépassent pas les 30 jours. A cela s'ajoute la nécessité d'asseoir des facilitations pour les transferts, comme elle a appelé à donner priorité

dans la production industrielle à la sous-traitance. Aussi, la présidente de la Cgea, dans le cadre de sa vision pour développer l'économie nationale, a appelé à réviser la loi sur la monnaie et le crédit, sur les PME, sur la commune et la wilaya etc. Elle a également insisté sur la nécessité de lancer un dialogue avec les partenaires sociaux et économiques, à l'image des syndicats des travailleurs et organisations patronales. **Massi Salami**

LA QUESTION DU JOUR

Après le Qatar, la Turquie obtiendra-t-elle le pardon ?

Suite de la page une

Ce qu'on ignorait en revanche, c'est quand ce rapprochement surviendrait et surtout qui des deux serait amené pour cela à faire le premier pas. Avec les déclarations des deux responsables turcs, c'est plus qu'une ouverture qui vient d'être faite à l'endroit de l'Egypte, plus qu'une proposition de réconciliation à l'initiative du plus sage ou du plus adulte des deux, mais une prière, un appel à la bonté et au pardon de l'autre. Pour en arriver là, les Turcs ont dû se réviser très largement à la baisse, après avoir mesuré tout le tort qu'ils s'étaient fait en s'immisçant dans les affaires intérieures de l'Egypte, en se posant notamment en recours pour ses islamistes chassés du pouvoir et persécutés. Certes, ils ne se sont pas encore allés jusqu'à battre leur coulpe publiquement en vue de hâter leur rachat, mais on les sent d'ores et déjà pas très éloignés de s'y résoudre. Ils n'aspirent pour l'heure qu'à une seule chose en tout cas, c'est à bénéficier de la même indulgence que les Qataris, qui ont été pardonnés, réintégrés dans leur environnement naturel, sans avoir eu à le demander à genoux. Ils n'ont pas fait plus ou pire qu'eux après tout. Les Qataris eux non plus n'ont pas eu de mots assez durs pour critiquer le renversement de Morsi, suscitant par là la colère à la fois du Caire et de Riyad. Eux aussi ont dit pis que pendre de l'Egypte et de son système politique. Et pourtant ils ont été pardonnés ; leurs ambassades autorisées à rouvrir. Entre musulmans, on doit toujours pouvoir compter sur l'oubli des insultes proférées dans un moment d'égarement. Sans doute les Turcs se gardent-ils encore de tenir ne serait-ce que la moitié de ce discours. Mais c'est qu'ils savent ne pas avoir à se rabaisser à ce point. Il leur suffirait de faire ce que l'Egypte et l'Arabie saoudite attendent d'eux pour leur ouvrir à nouveaux bras : prier les islamistes égyptiens réfugiés chez eux de se transporter ailleurs. Du point de vue de l'Egypte, ce geste vaudrait mille palinodies, mille reconnaissances des manquements à son égard. D'ailleurs tant qu'Ankara n'a rien fait en ce sens, elle repoussera toutes ses avances. Elle fera la sourde oreille à sa demande de normalisation, aussi insistante et humble qu'elle puisse être. **M. H.**

Une opération «indispensable» pour lutter contre la spéculation

Totale adhésion du patronat à la récupération du foncier industriel

■ La décision de récupération des terrains industriels inexploités engagée par les pouvoirs publics est considérée comme une mesure «salutaire» et «indispensable» par des responsables d'organisations patronales et d'experts dans le domaine, estimant qu'elle devra permettre l'assainissement de ce dossier et de mettre un terme au phénomène de spéculation qui a pris de l'ampleur au détriment de l'investissement.



Sami Agli

Par Hocine L.

Si exprimant à l'APS, des chefs d'organisations patronales et des économistes ont été unanimes à souligner la portée et la nécessité de cette opération qui aura, selon eux, un impact positif sur l'économie nationale étant donné que de nombreux opérateurs ayant des projets porteurs sont bloqués à cause du manque de terrains.

Dans ce contexte, le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (Capc), Mohamed Sami Agli, a

Naufrage d'un sardinier à El Kala Sept marins secourus

UN SARDINIER a fait naufrage, vendredi dans la matinée, à un mille nautique de la ville d'El Kala (Wilaya d'El Tarf), sans faire de victimes, indique la Protection civile, précisant que son équipage, composé de sept marins-pêcheurs, a été secouru par les gardes-côtes.

L'opération de sauvetage des sept marins a été déclenchée aussitôt l'alerte donnée sur le chavirement du sardinier, long de 12 mètres, précise-t-on.

Les sept marins-pêcheurs sont «sains et saufs», selon la même source, qui a souligné que la Protection civile est ensuite intervenue au niveau du nouveau port d'El Kala, dès que les «victimes ont été raménées à terre pour leur apporter les premiers soins».

Une enquête a été ouverte par les services concernés pour déterminer les causes et les circonstances exactes de ce naufrage, a conclu la même source.

K. N.



Ziani Abdelwahab

assuré qu'il existe aujourd'hui une «forte» demande sur le foncier, alors que certaines zones ne sont occupées réellement qu'à moitié.

Saluant l'instruction du président de la République de récupérer toutes les assiettes foncières attribuées, mais non exploitées à ce jour, le président de la Capc a prôné un assainissement «graduel» en accordant un ultime délai à ceux qui souhaitent réaliser leurs projets, en tenant compte du fait de la situation difficile qu'a traversée le pays ces trois dernières années.

Dans le même contexte, le président de la Confédération nationale des industriels algériens (Cipa), Ziani Abdelwahab, a affirmé que «les véritables investisseurs n'avaient jamais eu accès aux terrains, contrairement aux personnes qui jouaient dans les eaux troubles».

«C'est pendant la crise du coronavirus que l'Etat s'était rendu compte que beaucoup d'assiettes concédées n'ont malheureusement pas été exploitées. Certains bénéficiaires avaient même loué des terrains à des opérateurs qui étaient à l'étroit», a fait observer M. Ziani, ajoutant qu'il existe aussi des entrepreneurs qui n'ont pas réalisé leurs projets à cause, notam-

ment, des entraves bureaucratiques et bancaires.

Le président de la Cipa a souligné également l'existence d'«indus occupants de vastes terrains sans disposer d'aucun document, tels que les titres de propriété ou de concessions».

Pour M. Ziani, il est judicieux de créer une agence nationale qui aura à charge la gestion du foncier industriel récupéré. Celle-ci doit exiger, a-t-il mentionné, un cahier des charges pour les investisseurs et choisir des projets dans des filières non saturées.

De son côté, le président de la fédération Santé, affiliée à la Confédération du patronat algérien (CAP), Mahmoud Taffarte, a estimé que cette opération d'assainissement constituait un «point de départ», en attendant la publication du nouveau décret sur le Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régularisation du foncier (Clapiref) qui devrait mieux organiser le secteur.

«Nous n'avons pas d'autre alternative que celle d'aller vers un investissement propre et sain», a déclaré le responsable de la CAP, relevant que «les zones industrielles et d'activités dans les grandes villes sont satu-

rées et mal gérées».

M. Taffarte a appelé aussi à la création de zones dotées de toutes les conditions pouvant aider à leur développement, notamment en matière de disponibilité de réseaux de la fibre optique, d'énergie, ainsi qu'en matière de fourniture de services (agences bancaires, guichets administratifs et hôtellerie).

«Les prix appliqués sur les terrains concédés devraient être aussi étudiés selon des critères précis», a encore suggéré M. Taffarte, évoquant, à ce propos, «des écarts importants en matière de prix du mètre carré d'une wilaya à une autre».

Des clauses permettent à l'Etat de restituer les terrains inexploités

Des experts dans le domaine, à l'exemple de Réda Amrani et de Kamel Kheffache, ont abondé dans le même sens, soulignant que «la démarche des pouvoirs publics pour récupérer les terrains industriels inexploités est justifiée et constitue le seul moyen possible pour valoriser ce patrimoine et le mettre à la disposition des véritables investisseurs». Ces deux spécialistes ont rappelé, dans ce sillage, que plu-

sieurs terrains situés au niveau des zones industrielles, des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques, ainsi que des actifs résiduels des entreprises dissoutes, avaient été attribués sans qu'ils ne soient, à ce jour, exploités.

«Certains dans les organismes chargés de ce dossier, comme le Calpiref, ont souvent fait en sorte pour que les terrains deviennent l'objet de négociations perfides et illégales. Les terrains changeaient de main systématiquement et font encore l'objet de spéculation», a déploré M. Amrani, recommandant l'annulation de toutes les décisions d'attribution et la création d'un établissement central qui aura pour mission la relance du projet gelé de création de plateformes industrielles intégrées et équipées.

«Nous sommes très en retard par rapport aux pays voisins. Il faudrait créer plus 400 000 zones d'activités pour relancer l'économie nationale», a-t-il plaidé, affirmant que «le pays ne dispose actuellement que 29 000 hectares de zones industrielles, soit un taux de 7 % de la superficie dédiée à l'industrie en France».

Pour sa part, M. Kheffache a insisté sur l'étude des dossiers des investisseurs au cas par cas, avant de procéder à la récupération définitive des assiettes.

«L'assainissement de ce dossier va prendre beaucoup temps. Il serait préférable de recourir à la voie de règlement à l'amiable pour éviter les tribunaux», a-t-il proposé tout en assurant que des clauses inscrites dans les contrats de concession stipulent que l'accès au terrain est conditionné par la réalisation du projet.

«Cette clause à elle seule suffit pour assainir le foncier industriel», a-t-il fait observer, appelant les investisseurs concernés par cette mesure à demander des «délais supplémentaires, mais raisonnables afin de concrétiser leurs projets».

H. L.

La route qui tue

11 morts et 409 blessés en 48 heures

Onze personnes sont décédées et 409 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant les dernières 48 heures, indique, hier, un bilan de la Protection civile.

Outre les accidents de la route, les éléments de la Protection civile sont intervenus

pour prodiguer des soins de première urgence à neuf personnes incommodées par le monoxyde de carbone (Co) émanant des chauffages et chauffe-bains de leurs domiciles dans les wilayas de Batna (3 personnes), Annaba (3) et Médéa, Oran et Tlemcen (une personne chacune).

S'agissant des activités de

lutte contre la propagation du Covid-19, les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 93 opérations de sensibilisation à travers 15 wilayas (57 communes), pour rappeler aux citoyens la nécessité du respect du confinement et de la distanciation physique, ainsi que 70 opérations de désinfection

générale dans 4 wilayas (32 communes), ciblant l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles. Pour ces deux opérations, 275 agents, tous grades confondus, 57 ambulances et 31 engins d'incendie ont été mobilisés, ajoute la même source.

R. N.

Au terme d'une semaine agitée

Le pétrole se replie

■ Les cours du pétrole se sont repliés en fin de séance, dans la dernière ligne droite d'une semaine mouvementée, marquée par une hausse des stocks de brut aux Etats-Unis, des prévisions de l'Opep plus favorables pour la demande et une hausse des taux obligataires. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai a terminé à 69,22 dollars, en repli de 41 cents ou 0,58 % à Londres.

Ph.D. R.



Par Samia Y.

A New York, le baril américain de WTI pour avril a lâché 0,62 % ou 41 cents également à 65,61 dollars. «Les cours ont perdu de l'allant alors qu'on s'est rapproché du week-end en s'inquiétant de la hausse des taux d'intérêt et du processus de

remise en route des raffineries», a commenté Phil Flynn de Price Futures Group.

Les taux sur les bons du Trésor américain à 10 ans sont repartis à la hausse vendredi pour franchir 1,64 % en séance, un plus haut depuis un an. «Il y a eu aussi des prises de bénéfices en attendant de savoir comment les raffineries améri-

caines vont renouer avec l'activité, alors qu'elles ont été arrêtées pendant la vague de froid de mi-février et qu'elles entrent maintenant dans leur saison de maintenance», a encore noté Phil Flynn. Mais les cours du brut «gardent les sommets de lundi en ligne de mire», a néanmoins assuré Jeffrey Halley, analyste de Oanda. Le WTI a en effet

atteint 67,98 dollars le baril en tout début de semaine, une première depuis octobre 2018. Le même jour, le Brent a franchi brièvement la barre des 70 dollars, s'approchant de son précédent record du 8 janvier 2020.

Vendredi, les investisseurs se sont appuyés notamment sur les données partagées par l'Organisation des pays exporta-

teurs de pétrole (Opep) la veille. Dans son dernier rapport mensuel, le cartel a ajusté à la hausse ses prévisions de rebond de la demande mondiale d'or noir cette année. Celui-ci est désormais attendu à quelque 5,9 millions de barils (mbj) par jour pour atteindre 96,3 mbj.

«L'amélioration des perspectives économiques s'inscrit dans un cocktail favorable dont les ingrédients sont le déploiement des vaccins, un plan de relance massif aux Etats-Unis et la perspective d'un assouplissement des confinements», a commenté Stephen Brennock, de PVM. «De quoi fournir une base solide pour la reprise de la demande de pétrole en 2021», selon lui.

S. Y.

Chicago

Le blé cède encore du terrain avec des pluies bienvenues

LE COURS du principal contrat de blé a reculé pour la troisième séance d'affilée dans l'attente de pluies qui tombent à pic pour la récolte dans les plaines américaines. Les cours du soja et du maïs sont restés proches de l'équilibre.

«On attend des pluies abondantes qui sont prévues ce week-end et qui seraient très bénéfiques aux récoltes de blé», a indiqué Dan Cekander de DC Analysis. «A ce stade de la campagne, toute forme d'humidité est bonne pour la récolte», a-t-il ajouté, alors que de la neige est aussi attendue dans la partie nord des grandes plaines. Le boisseau de blé (environ 27 kg) pour livraison en mai, le plus échangé, a terminé à 6,3850 dollars contre 6,4250 dollars, en repli de 0,62 % par rapport à jeudi.

Le boisseau de maïs (environ 25 kg) pour livraison en mai a fini à 5,3900 contre 5,3850 dollars en progression de 0,09 %.

Le boisseau de soja (environ 27 kg) pour livraison en mai a terminé à 14,1325 dollars contre 14,1350 dollars, cédant -0,02 %.

Saïd H.

Brexit

Chute de 41 % des exportations britanniques vers l'UE

Les exportations britanniques vers l'Union européenne ont reculé de près de 41 % au cours du premier mois suivant le départ définitif du Royaume Uni du bloc des 27, a indiqué, vendredi, l'Office britannique des statistiques nationales (ONS). Il s'agit de la plus forte baisse jamais enregistrée depuis le début des statistiques de l'ONS en 1997. En revanche, le total des importations en provenance de l'UE a chuté de près de 29 %, d'après la même source.

En effet, la valeur des marchandises exportées du

Royaume-Uni vers l'Union européenne a chuté de 5,6 milliards de livres sterling en janvier 2021, tandis que les importations ont chuté de 6,6 milliards de livres au cours de la même période. Cette baisse était largement observée dans les importations des voitures et des équipements de transport, ainsi que dans les produits pharmaceutiques provenant de l'Union européenne. Parallèlement, les échanges entre le Royaume-Uni et les pays tiers ont augmenté de 1,7 % en janvier dernier. Selon le cabinet d'expertise comptable KPMG, la

chute des échanges entre les deux partenaires historiques est essentiellement liée au Brexit. En effet, une bonne partie des entreprises ont eu recours aux stocks qu'elles avaient constitués en décembre 2020 en prévision d'un départ dur de l'UE, sans devoir commander de nouvelles marchandises. La pandémie est entrée elle aussi en jeu. La découverte d'une nouvelle souche de coronavirus hyper contagieuse au sud de l'Angleterre, en décembre, avait entraîné de nouvelles complications et provoqué des retards

aux passages frontaliers, explique KPMG. Les chiffres de l'ONS montrent, par ailleurs, un recul de 2,9 % du PIB britannique en janvier, après une hausse de 1,2 % en décembre. Cela représente une chute de 9 % de la croissance économique par rapport aux niveaux pré-pandémiques. La Banque centrale d'Angleterre (BoE) prévoit, pour sa part, une contraction de 4 % de l'économie britannique au cours des trois premiers mois de 2021 en raison du confinement général toujours en vigueur.

Nabila T.

Agriculture

Les cours de colza repartis à la hausse

Les prix du colza marquaient une pause, vendredi après-midi, au lendemain d'une forte hausse et au terme d'une semaine marquée par la volatilité.

Après avoir accusé le coup en milieu de semaine, en raison de chiffres décevants concernant les stocks américains, les cours du colza sont repartis à la hausse jeudi, «conséquence d'un nouveau plus haut historique sur les cours des huiles végétales», a commenté le cabinet Agritel dans une note publiée vendredi.

Le marché est hésitant, à l'image du pétrole, les huiles étant très largement valorisées

dans la production de biocarburants. Si le déséquilibre perdure entre une offre peu abondante et une demande asiatique toujours forte, des nouvelles plutôt rassurantes sont tombées, s'agissant des prochaines récoltes d'oléagineux. L'estimation de production de soja au Brésil, premier producteur mondial, a été revue à la hausse par le ministère brésilien, à 135,13 millions de tonnes (133,82 Mt en février).

Concernant la France, les dégâts occasionnés à la prochaine récolte de colza par le dernier épisode de gel pourraient être finalement moins sérieux que ce qui était redouté.

«En ce début de printemps, les retournements de parcelles de colza pourraient concerner approximativement 2 000 hectares en Lorraine et en Haute-Marne, et se limiteront aux situations extrêmes», a indiqué Aurore Bailler, ingénieure de Terres Inovia. «Nous craignons le pire mais, (...) dans la majorité des situations, les dégâts de gel sont finalement limités», a déclaré l'ingénieure dans une vidéo postée sur Twitter. Peu avant 15h30 GMT sur Euronext, la tonne de colza reculait d'un euro sur l'échéance de mai à 518 euros et de 3,25 euros sur l'échéance d'août à 452,75 euros, pour un peu plus

de 5 000 lots échangés. A. O.

Wall Street

Le Nasdaq à la peine, le Dow Jones à un record

Les grands indices de la Bourse de New York ont connu vendredi des fortunes diverses dans un marché de nouveau préoccupé par la hausse du taux obligataire américain à 10 ans et les risques d'inflation. Le Dow Jones Industrial Average a gagné 0,90 % à 32 778,64 points, terminant à un record, tout comme l'indice élargi S&P 500, qui a pris 0,10 % à 3 943,34

points.

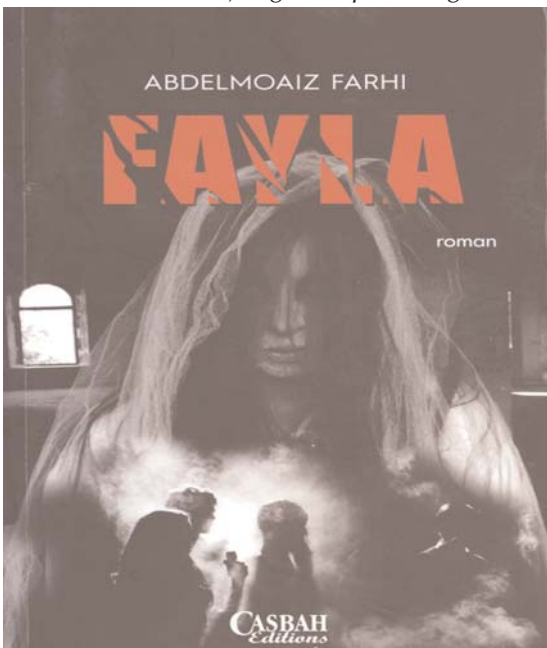
Le Nasdaq a en revanche reculé, perdant 0,59 % à 13 319,87 points. L'indice à forte coloration technologique de Wall Street a souffert de la mauvaise séance de certains de ses piliers comme Amazon, Apple ou encore Alphabet, la maison mère de Google, qui ont perdu 0,8 %. Facebook est tombé de 2,00 %.

R. E.

Salon national du livre d'Alger

De jeunes écrivains à l'honneur

■ Le livre algérien est à l'honneur dans la première édition du Salon national du livre qui s'est ouverte jeudi à Alger. Cet événement, organisé par l'Organisation nationale des éditeurs de livres (Onel), propose un choix varié de thèmes pour différentes tranches d'âge.



Par Abla Selles

Le livre scientifique, historique, roman, politique et même parascolaire est proposé au public qui n'est pas très nom-

breux depuis l'ouverture de cet événement.

Ce salon, organisé après une longue rupture avec le public à cause de la pandémie de Covid-19, se veut, entre autres, une occasion pour mettre la lumière sur le livre algérien et un espace important pour présenter de nouveaux écrivains au public.

Le Salon national du livre d'Alger, dont le but majeur est d'assurer un espace de rencontre entre le public, les écrivains et les éditeurs, se veut aussi un espace où la créativité des jeunes écrivains est mise à l'honneur. Parmi ceux qui sont beaucoup encouragés et félicités sur les réseaux sociaux pour leur participation à ce rendez-vous livresque, il y a la plus jeune écrivaine, Kahina Temzi, âgée de seize ans. Cette fille au visage angélique participe au salon avec son livre «*Tout ce que je n'ai jamais su dire*». Composé de 16 textes libres, cette œuvre est éditée par la maison d'édition

lmtidat.

Il y a aussi le jeune écrivain Abdelmoaiz Farhi, âgé de vingt et un ans, qui revient avec son deuxième roman «*Fayla*», «*un roman d'épouvante aux rebondissements imprévisibles et captivants*», écrit Gouraya Culture Librairie sur sa page Facebook.

Ce salon, marqué par la participation d'une dizaine d'éditeurs de livres représentant les quatre coins du pays, propose aussi des romans historiques qui associent fiction et réalité afin de parler de personnalités qui ont marqué l'histoire de notre pays.

Auguste Ngomo est un auteur de romans, de romans historiques et de fiction africaine beaucoup plus, propose, lors de cette édition du salon, son livre «*Massinissa*». Il s'agit d'un voyage où la fiction et la réalité se mêlent pour revisiter le parcours et la vie de la légende berbère et premier roi de la Numidie unifiée, Massinissa.

A. S.

Festival national du théâtre professionnel

Le spectacle «Aramil» prône le retour à la vie

«*Aramil*» (Veuves), premier spectacle en compétition au 14^e Festival national du théâtre professionnel, a été présenté vendredi à Alger, devant un public nombreux, astreint au strict respect des mesures de prévention sanitaire contre la propagation de la pandémie de Covid-19. Mis en scène par Chahinez Neghouèche sur un texte adapté par sa plume de «*L'école des veuves*» de Jean Cocteau, le spectacle, inscrit dans le registre du théâtre clas-

sique, traite de la condition de la femme, dans une conception dramatique aux contours comiques.

D'une durée de 70 mn, l'histoire se déroule dans un cimetière où Assia, veuve sans enfants, rendue par Mouni Boualem, accompagnée par sa servante Ahlem, campée par Nejla Tarli, vient se recueillir sur la tombe de Najib, son mari, autoritaire et par ailleurs professeur d'université de son vivant, connu par sa conjointe et ses proches pour son infidélité avérée avec ses étudiantes.

Au moment où Assia évoquait sa vie conjugale difficile marquée de mésententes et de déboires avec son défunt mari, sa servante, personnage comique, la consolait et atténuait sa douleur, jusqu'à l'entrée en scène de Yasmine, une étudiante devenue secrétaire, puis maîtresse du défunt, interprétée par Yasmine Abbassi.

Dans un spectacle à rebondissements, les événements s'emballent entre les trois femmes, toutes de noir vêtues,

et finissent par contraindre Assia à se débarrasser de ses accoutrements de deuil, se faire belle et déterrer son mari pour en découdre avec lui, dans un tableau hautement symbolique, où le retour à la vie prend le dessus sur le chagrin et la mort. Très applaudies par le public, les trois comédiennes ont brillamment occupé tous les espaces de la scène et réussi à porter la densité du texte, attirant l'attention sur les droits de la femme à s'émanciper et vivre pleinement

sa vie, dans une trame aux échanges soutenus qui ont mêlé le dramatique au comique.

La scénographie, également œuvre de la metteuse en scène, a consisté en la projection d'une photo d'un cimetière qui se prolonge sur la scène avec quelques pierres tombales déposées aux extrémités de l'espace de jeu et un arbre aux branches vivantes et bien éparpillées, symbolisant l'espoir et la force de revenir à la vie.

F. H.

Césars 2021

«Adieu les cons» fait carton plein avec sept récompenses

Le réalisateur français Albert Dupontel a remporté vendredi, pour la première fois de sa carrière, le César du meilleur film pour «*Adieu les cons*». Cette comédie drôle et touchante a fait carton plein lors de la cérémonie avec sept récompenses.

Outre le César du meilleur film, «*Adieu les cons*» a été distingué par celui du meilleur second rôle masculin, a été le choix des lycéens et a valu à Albert Dupontel, qui a brillé par son absence vendredi soir à l'Olympia, celui du meilleur réalisateur, une récompense qu'il avait déjà obtenue en 2018 pour «*Au revoir là-*

haut».

«*Adieu les cons*», c'est ainsi que se termine le message préenregistré par JB (Albert Dupontel lui-même) à l'attention des collègues de l'obscur administration où il travaille, avant de se tirer une balle dans la tête. Mais perdant parmi les perdants, JB rate même son suicide : la balle passe à côté, traverse la cloison et finit sa course dans l'espace ouvert. Sans temps mort, le film suit pendant 1h30 la quête désespérée d'un trio mené par une Virginie Efira déterminée. Jusqu'à un final dans lequel Dupontel n'hésite pas à injecter une dose inattendue de romantisme,

puis de tragique.

Le César de la meilleure actrice est revenu à Laure Calamy, pour son rôle de randonneuse amoureuse dans «*Antoinette dans les Cévennes*» de Caroline Vignal. «*Laissez-nous assouvir notre soif de sens ou de non-sens. Laissez-nous nous exiler dans nos imaginaires, entendre ce qui fait de nous des êtres humains*», a déclaré la comédienne révélée dans la série «*Dix pour cent*», en référence à la fermeture des lieux culturels, en recevant son César.

Sami Bouajila a, lui, remporté à 54 ans le César du meilleur acteur pour «*Un fils*»

de Mehdi Barsaoui, où il joue le rôle d'un père déchiré. «*J'ai souvent l'impression que les rôles nous choisissons, plus qu'on ne les choisit*», a déclaré l'acteur en recevant son prix. Il a expliqué comment le tournage dans le désert tunisien près de Tataouine lui avait rappelé les récits d'enfance de son propre père.

De son côté, la troupe du Splendid (Christian Clavier, Gérard Jugnot, Thierry Lhermitte, Michel Blanc, Josiane Balasko...), auteurs des «*Bronzés*» et du «*Père Noël est une ordure*», a reçu un César anniversaire.

K. M.

6^e Symposium d'art de Paris

La plasticienne Imène Lamamri représente l'Algérie

La plasticienne algérienne, Imène Lamamri, prendra part au 6^e Symposium d'art de Paris, prévu du 1^{er} au 7 juillet dans la capitale française, ont annoncé les organisateurs.

Ses œuvres figureront aux côtés d'autres toiles d'une vingtaine d'artistes

peintres issus de plusieurs pays comme la Tunisie, la Turquie, l'Irak l'Inde, l'Iran, le Pakistan, le Kosovo ou l'Éthiopie, a indiqué «*Zervas Art*», organisatrice de l'événement. Parallèlement à l'exposition, un workshop dédié à la création artistique est prévu à l'occasion de l'édition 2021 du

Symposium d'art de Paris. Une sélection d'œuvres réalisées dans le cadre des résidences de création devront être exposées dans les galeries d'art de France.

Autodidacte et diplômée en aéronautique, Imène Lamamri a dévoilé dernièrement ses toiles à Alger, lors de l'exposition

«*Créations féminines*» à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Pour sa première exposition, l'artiste a présenté sept tableaux qui interrogent la femme et ses émotions à travers des œuvres alliant surréalisme et figuratif.

D. R.



Egypte

Le Caire rejette une déclaration de l'ONU sur la situation des droits de l'homme

■ L'Égypte a rejeté, vendredi, une déclaration conjointe publiée par un certain nombre de pays au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui comprenait des critiques sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

Par Mourad M.

Dans un communiqué, le ministère égyptien des Affaires étrangères a exprimé son rejet absolu de la déclaration dont il a dit qu'elle contient «un discours sans fondement basé sur des informations inexactes».

Le ministère a également fait part de son extrême étonnement et de sa désapprobation que les faits et informations clarifiés à l'intention des pays concernant la situation des droits de l'homme en Égypte n'aient pas été utilisés.

Le ministère a souligné la

nécessité d'un examen approfondi de ces «revendications rejetées», appelant ces pays à cesser de porter des accusations qui «reflètent uniquement une orientation politique répréhensible et qui incluent des erreurs sans fondements». «Il est inacceptable de faire imprudemment une telle déclaration qui ne prend pas en compte les efforts globaux de l'Égypte dans le domaine des droits de l'homme dans tous ses aspects politiques, économiques et sociaux», a noté le ministère. Enfin, selon le communiqué du ministère, l'Égypte devrait faire, par l'entremise de



sa mission à Genève, une déclaration devant le Conseil des

droits de l'homme, qui mettra en lumière les carences des pays

qui ont participé à la déclaration conjointe.

M. M.



Commentaire

Destitution

Par Fouzia Mahmoudi

Au plus fort de la crise du Covid-19 aux États-Unis, lors du premier semestre 2020, le gouverneur de l'État de New York, Andrew Cuomo, est rapidement devenu un héros, comme les Américains les aiment tant. Partout dans les médias, l'action du démocrate est célébrée, lui, qui en total contraste avec l'attitude de Donald Trump à l'époque, prend la pandémie très au sérieux et n'hésite pas à prendre des mesures draconiennes pour la stopper. Mais comme souvent les héros que l'on encense trop précipitamment ne gardent pas longtemps leur vernis, aujourd'hui, le gouverneur démocrate est tombé brutalement de son piédestal alors qu'il est accusé d'avoir caché des milliers de morts dans son État ainsi que de harcèlement sexuel vis-à-vis de nombreuses femmes. Andrew Cuomo fait désormais face au risque d'une procédure de destitution après que l'un des patrons démocrates du Parlement de New York, jusqu'à récemment son allié, eut donné son feu vert à la première étape de la procédure. Les difficultés du puissant gouverneur se sont considérablement aggravées depuis mercredi soir : un journal new-yorkais, le «Times Union» de la capitale Albany, a en effet révélé qu'une de ses employées l'accusait d'avoir passé la main sous sa blouse et de l'avoir touchée de façon «agressive» fin 2020, dans sa résidence officielle. Depuis fin février, le gouverneur de 63 ans, dont le troisième mandat expire fin 2022, était déjà de plus en plus fragilisé par les allégations successives de cinq femmes, l'accusant de harcèlement sexuel ou de comportement inapproprié. Mais les accusations apparues mercredi sont plus graves et pourraient avoir des conséquences pénales : le bureau du gouverneur a dû en «notifier la police locale», a confirmé un de ses porte-parole. Si une telle notification n'entraîne pas automatiquement une enquête pénale, les nouvelles allégations ont poussé 59 élus démocrates du Parlement de New York, qui compte 213 élus au total, en majorité démocrates comme le gouverneur, à rejoindre les dizaines de républicains qui réclamaient déjà publiquement la démission de Cuomo. Après les avoir reçus, le chef de file des démocrates de la chambre basse, Carl Heastie, a indiqué jeudi avoir «autorisé la commission judiciaire de la chambre à ouvrir une enquête en destitution», première étape vers une éventuelle destitution du gouverneur. «Les allégations rapportées contre le gouverneur sont sérieuses», a déclaré Heastie dans un communiqué. «La commission pourra interroger des témoins, exiger des documents et évaluer les preuves». Cette enquête se déroulera parallèlement à l'enquête judiciaire déjà annoncée sur ces allégations par la procureure générale de New York, Letitia James. Le gouverneur n'a pas immédiatement réagi à cette annonce. S'il s'est récemment excusé d'avoir «blessé» ses accusatrices, il a aussi assuré n'avoir «jamais touché personne de façon inappropriée». Surtout, Andrew Cuomo refuse de démissionner et semble décidé à affronter la mesure de destitution qu'il encourt, estimant peut-être qu'il lui reste, pour le moment du moins, assez d'alliés pour avoir une chance pour survivre à la procédure. Mais même si cela était le cas, le mouvement #MeToo est passé par là et ses chances de continuer une carrière politique sont minces, à moins qu'il réussisse à prouver que les allégations de harcèlement dont il fait l'objet sont fausses. Sans oublier aussi le scandale des morts du Covid-19 qu'il aurait dissimulés qui, s'il ne fait plus la une en ce moment, a fortement entamé la confiance et la crédibilité de celui que l'on voyait un jour, de par son charisme et sa stature, pour quoi pas, devenir président des États-Unis.

F. M.

droits de l'homme, qui mettra en lumière les carences des pays

qui ont participé à la déclaration conjointe.

qui ont participé à la déclaration conjointe.

M. M.

Russie

De nouveaux chasseurs MiG-35S livrés à l'armée de l'air russe

De nouveaux chasseurs multirôle MiG-35S sont entrés en service au sein de l'armée de l'air russe, dans le cadre du programme décennal d'armement de l'État, indique le journal russe «Krasnaïa Zvezda». «Les avions MiG-35S ont été livrés aux troupes dans le cadre d'un contrat pour la défense», précise-t-il. Le MiG-35 est le chasseur multirôle 4++ de dernière génération, fruit du développement ultérieur des MiG-29K/KUB et MiG-29M/M2. Le début des essais en vol et la présentation internationale de l'aéronef ont eu lieu en janvier 2017,

ses essais en usine se sont achevés en décembre 2020.

Le chasseur a été conçu pour opérer dans des zones de conflit armé de haute intensité et contrer les systèmes de défense aérienne. «Je note que le nouveau chasseur polyvalent MiG-35 présente des caractéristiques techniques et de vol améliorées et est équipé des tout derniers systèmes d'armes. Vous le savez mieux que moi. Il peut suivre de 10 à 30 cibles à la fois, et opérer sur terre comme sur mer.

C'est un avion unique et prometteur. Le 4++ est très proche de la cinquième génération»,

avait déclaré en 2017 Vladimir Poutine, lors d'une visioconférence. Le développement de ce chasseur rentre dans le programme décennal d'armement de l'État approuvé en 2018 par le Président russe.

La répartition annuelle des allocations est classée confidentielle. Seul le coût total du programme est connu : 20 000 milliards de roubles (environ 228 milliards d'euros) sont alloués à sa mise en œuvre de 2018 à 2027, dont 19 000 milliards à l'achat, la réparation et au développement d'armes, et 1 000 milliard à l'infrastructure.

R. I.

Nigeria

39 étudiants portés disparus après l'attaque de leur établissement

Les parents de plus d'une trentaine d'étudiants enlevés jeudi soir par des hommes armés dans le nord du Nigeria, où les rapt massifs d'élèves se multiplient, étaient vendredi après-midi toujours sans nouvelles de leurs enfants.

Des hommes armés ont envahi, jeudi vers 23h30 locales (22h30 GMT), un établissement scolaire à Afaka, en périphérie de Mando, ville située dans l'État de Kaduna. Au moment de l'attaque, environ 200 personnes, des élèves – âgés de 17 ans et plus – et leurs professeurs, ont été enlevés, selon les autorités locales. Mais rapidement alertées, des troupes de l'armée nigérienne à proximité sont intervenues et se sont confrontées aux bandits, selon un communiqué du ministère des Affaires internes de l'État de Kaduna. «Les soldats ont réussi à secourir 180 personnes, 42 étudiantes, 8 membres du personnel et 130 étudiants de sexe masculin», selon le communiqué. «Le

nombre de personnes toujours portées disparues s'élève à 39, dont 23 femmes et 16 hommes», a indiqué Samuel Aruwan, le ministre local de l'Intérieur, dans un communiqué publié dans la soirée. Le bilan précédemment annoncé était d'environ 30 étudiants portés disparus.

Vendredi après-midi, des forces de sécurité patrouillaient dans les rues de la ville, un avion de chasse survolant la zone, ont raconté à l'AFP des journalistes locaux et des habitants, joints au téléphone. Il n'était pour l'heure pas possible de recueillir les témoignages des 180 rescapés, toujours gardés dans un camp militaire proche de l'établissement, autour duquel se pressaient les parents des captifs, espérant obtenir plus d'informations des autorités. Comme Helen Sunday, dont la fille âgée de 21 ans «est entre les mains des ravisseurs», dit-elle. «J'appelle le gouvernement à aider à sauver nos enfants, j'attends des nouvelles de ma fille

depuis ce matin, je n'ai pas mangé depuis», déclare cette femme. Même inquiétude pour Denis John, dont le frère manque à l'appel : «Je ne sais pas dans quelles conditions mon frère est retenu par ses ravisseurs, cela ajoute à mon anxiété», dit-il. Il a appelé le gouvernement à mettre fin aux enlèvements d'élèves : «Il est inacceptable que les parents envoient leurs enfants à l'école pour qu'ils soient ensuite kidnappés par des criminels», ajoute-t-il. Il s'agit de la quatrième attaque d'école en moins de trois mois dans le nord-ouest et le centre du Nigeria, où des groupes criminels, appelés «bandits» par les autorités, attaquent des villages, volent du bétail et pratiquent des enlèvements contre rançon depuis une dizaine d'années. La localité de Mando est fréquemment la cible de ces groupes criminels qui multiplient les vols à main armée, en particulier le long de l'autoroute reliant la ville à l'aéroport de Kaduna.

Avis de recherche d'un patron de télé condamné, proche de l'ancien président Ben Ali

■ La justice tunisienne a émis un avis de recherche visant le patron d'une des principales chaînes de télévision privées du pays, condamné lundi à huit ans de prison pour détournement de fonds et qui a disparu, a indiqué le parquet vendredi.



PH > D. R.

Par Moncef Gh.

Sami Fehri a été condamné le 8 mars à huit ans de prison et 41 000 dinars d'amende (12 500 euros) dans une affaire de détournement de fonds publics par sa société de production audiovisuelle Cactus Prod sous le régime de l'ancien président Zine el Abidine Ben Ali, renversé en 2011.

Les services de police n'ayant pas pu localiser M. Fehri pour faire exécuter le jugement et l'incarcérer, un avis de recherche national a été lancé.

Des rumeurs circulent dans les médias et sur les réseaux sociaux concernant sa fuite à l'étranger, notamment vers Malte,

à bord d'une petite embarcation privée.

«Il n'y a pour le moment aucun élément concret prouvant qu'il a fui à l'étranger», a indiqué Mohsen Dali, substitut du procureur général au tribunal de première instance de Tunis.

M. Fehri a déjà passé plusieurs mois en détention préventive dans le cadre de cette enquête, en 2013 puis fin 2019 lorsqu'il a été placé sous interdiction de quitter le territoire. Son associé à l'époque des faits reprochés, Belhassen Trabelsi, beau-frère du président déchu et actuellement sous contrainte judiciaire en France, a été condamné par contumace à dix ans de prison, a précisé M. Dali.

M. Gh.

Libye

Le Comité militaire (5+5) tiendra la semaine prochaine une réunion à Syrte

Le Comité militaire mixte libyen (5+5) tiendra, au courant de la semaine prochaine, une réunion de concertation à Syrte pour examiner les derniers développements survenus en Libye, a rapporté le journal électronique libyen 218, citant une source proche du Comité militaire.

«La réunion aura lieu probablement samedi ou dimanche», a ajouté la source, précisant que «le secrétariat général pour l'appui central a reçu des ordres pour ne pas quitter la ville de Syrte, et ce, après avoir assisté aux travaux de la séance du vote de confiance au nouveau gouvernement, tenue au courant de la semaine en

cours». Le Comité militaire mixte libyen se réunit régulièrement. Lors de sa dernière réunion tenue au début du mois de février écoulé à Syrte, le Comité a étudié notamment la réouverture de la route côtière et l'urgence d'évacuer les mercenaires et forces étrangères présents en Libye.

Le Comité militaire veille, en outre, sur le respect du cessez-le feu en vigueur depuis le 23 octobre dernier. Il assure désormais cette tâche avec des observateurs internationaux envoyés par l'ONU sur suggestion du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

La Libye a vu, durant la semaine en cours, l'approbation du gouvernement de

Abdelhamid Dbeibah par le Parlement, lors d'une réunion à Syrte. Le nouvel exécutif prêtera serment demain à Benghazi (Est), selon la presse libyenne.

Le Conseil de sécurité de l'ONU réclame «le retrait des troupes étrangères»

Le Conseil de sécurité de l'ONU a réclamé vendredi, dans une déclaration approuvée à l'unanimité, «le retrait sans plus tarder de toutes les forces étrangères et des mercenaires de Libye», saluant la validation mercredi, par le Parlement, du nouveau gouvernement unifié.

«Le Conseil de sécurité appelle toutes les parties à appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu (du 23 octobre) et exhorte les Etats membres à respecter et à soutenir la pleine application de l'accord», précise cette déclaration.

Selon l'ONU, environ 20 000 militaires et mercenaires se trouvaient encore fin 2020 en Libye et aucun mouvement de retrait n'a été constaté à ce jour.

«Le Conseil de sécurité appelle au plein respect de l'embargo des Nations unies sur les armes par tous les Etats membres, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité», ajoute le texte.

K. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI OUZOU - DAIRA DE MEKLA - COMMUNE DE MEKLA

AVIS PORTANT ETABLISSEMENT D'UN CERTIFICAT DE POSSESSION

Dans le cadre des dispositions du décret exécutif n° 91-254 du 27/07/1991 fixant les modalités d'établissement du certificat de possession institué par l'article 39 de loi n° 90/25 du 18/11/1990 portant l'orientation foncière, Monsieur Ferhane Amara a déposé le 25.01.2021 un dossier de certificat de possession pour une parcelle de terrain sise au village Amazoul, commune de Mekla, au lieudit : «Thamazrith Nath Ferhath», commune de Mekla, d'une superficie totale de 420.00 m², limitée comme suit :

- Au nord : Par les propriétés de Messieurs Ferrah Said et Djellal Ouremdane
- A l'est : Par la propriété de Ferrah Said ainsi qu'une piétonne le séparant de la propriété Amari Mohand Oubelaid
- A l'ouest : Par une piétonne le séparant de la propriété des consorts Rabahi
- Au sud : Par la propriété de Ferhane Belaid ainsi qu'une piétonne le séparant de la propriété des consorts Rabahi

A cet effet, pour toutes oppositions, les personnes intéressées sont priées de formuler une requête à Monsieur le président de l'APC de Mekla, service urbanisme et de la construction dans un délai de deux (02) mois à compter de la publication du présent avis sur la presse.

Ref.81/03/21

Le Jour d'Algérie - N° 5323 - Dimanche 14 mars 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI OUZOU
DAIRA DE TIZI GHENIFF
COMMUNE DE TIZI GHENIFF

AVIS PORTANT ETABLISSEMENT D'UN CERTIFICAT DE POSSESSION

Le président de l'Assemblée populaire communale de Tizi Ghennif, informe la population que Monsieur Benrejdaï Said, fils de Mohamed et de Guemar Adjila, né le 12.02.1970 à Zreraka, commune de Tizi Ghennif, demeurant à 08, place de Clichy 75009, Paris a formulé une demande tendant à obtenir un certificat de possession sur une parcelle de terrain située au lieudit «Ihamou N'Aalithen», d'une superficie de 812.00 m², sise au village Beggas, commune de Tizi Ghennif, sur laquelle se trouve une construction en R+1 couvrant une superficie de 272.50 m².

Limitée dans son ensemble :

- Au nord : Par la propriété Benrejdaï Mohamed ben Ahmed
- Au sud : Par la Pté Benrejdaï Rabah ben Ahmed
- A l'est : Par la Pté Benrejdaï Mohamed Ben Ahmed et un cours d'eau limitrophe et la Pté Hamdache Ali
- A l'ouest : Par un passage limitrophe et la piste Benrejdaï Rabah et la Pté Benrejdaï Mohamed ben Ahmed et la Pté Benrejdaï Hocine

Les éventuels contestataires sont tenus d'adresser leurs requêtes écrites au service de l'urbanisme de l'APC de Tizi Ghennif, dans un délai de deux (02) mois à partir de la date de parution du présent avis.

Le Jour d'Algérie - N° 5323 - Dimanche 14 mars 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI OUZOU
DAIRA DE LARBAË NATH IRATHEN
COMMUNE DE LARBAË NATH IRATHEN

DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

M. Ouali Achour et frères et sœurs, né le 26.02.1972 à Blida et demeurant à Ait Atelli, s'est présenté au siège de l'APC de Larbaa Nath Irathen, lequel a demandé l'établissement d'un certificat de possession d'un terrain sis au village Ait Atelli, dénommé «Idelsen», d'une superficie totale de 163 m², contenant une construction de 94 m², il est délimité comme suit :

- Au nord : Par un passage appartenant à Ouali Chabha, Saïda, Achour, Zehar, Nadjoum, Salem, Mohand Akli, Ali, Hocine et consorts Ouali Ramdane le séparant de la propriété Satour Hocine et la propriété consorts Satour Hocine et consorts Ouali Ramdane
- A l'est : Par la route du village
- A l'ouest : Par la propriété Ouali Ali
- Au sud : La propriété Bouadia Abdelkader

A cet effet, pour toute opposition, les concernés sont priés de formuler une requête d'opposition à Monsieur le président de l'APC de Larbaa Nath Irathen, dans les deux (02) mois à compter de la publication du présent avis sur la presse nationale.

Ref.80/03/20

Le Jour d'Algérie - N° 5323 - Dimanche 14 mars 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI OUZOU
DAIRA DE MEKLA
COMMUNE DE MEKLA

AVIS PORTANT ETABLISSEMENT D'UN CERTIFICAT DE POSSESSION

Dans le cadre des dispositions du décret exécutif n° 91-254 du 27/07/1991 fixant les modalités d'établissement du certificat de possession institué par l'article 39 de loi n° 90/25 du 18/11/1990 portant l'orientation foncière, Messieurs Hamis Lyes, Hamis Nacer, Hamis Mohand El Hocine et Hamis Karim, ont déposé le 27.01.2021 un dossier de certificat de possession pour une parcelle de terrain sise au village Djernaï Saharj, commune de Mekla, au lieudit : «Vesri», d'une superficie totale de 1 308.00 m², limitée comme suit :

- Au nord-est : Par la propriété de Monsieur Touri Slimane et un accès de 04 m
- Au nord-ouest : Par la propriété Haddadi Said
- Au sud-est : Par la propriété des consorts Boumadine
- Au sud-ouest : Par la propriété des consorts Boumadine et celle de Monsieur Samah Ali

A cet effet, pour toutes oppositions, les personnes intéressées sont priées de formuler une requête à Monsieur le président de l'APC de Mekla, service urbanisme et de la construction dans un délai de deux (02) mois à compter de la publication du présent avis sur la presse.

Ref.82/03/21

Le Jour d'Algérie - N° 5323 - Dimanche 14 mars 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI OUZOU
DAIRA DE BOGHNI
COMMUNE DE BOGHNI

DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

En application du décret exécutif n° 91-254 du 27.07.1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi n° 9-25 du 18-11-1990 portant l'orientation foncière, M. Amrane Said, fils/Ali, né le : P 1958 jugement du 11 janvier 1964 à Beni-Kouffi, demeurant à Rue Acheghane Med, commune de Boghni, a formulé une demande tendant à obtenir un certificat de possession sur une parcelle de terrain dénommée «Rue Acheghane Med», sise à : Boghni, commune de Boghni, d'une superficie de : 67.00m², sur laquelle se trouve une construction en R+2, d'une superficie totale de 67.00 m². Délimité dans son ensemble :

- Au nord : Par la propriété Hadadi Arezki
- Au sud : Par la propriété héritiers Amrane Mohamed
- A l'est : Par un passage commun le séparant de la propriété Amrane Slimane et un passage commun menant vers la rue Acheghane Med
- A l'ouest : Par la propriété Amrane Rabah

Les éventuels contestataires sont tenus d'adresser leurs requêtes écrites ou toutes opposition d'établissement dudit certificat de possession au président d'APC de Boghni, par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de la parution du présent avis dans un quotidien national.

Le Jour d'Algérie - N° 5323 - Dimanche 14 mars 2021



Handball/ Tournoi de qualification aux JO de Tokyo
Défaite des Verts face à la Slovénie

LA SÉLECTION algérienne (seniors/messieurs) de handball s'est inclinée (36-28, mi-temps 17-11) face à son homologue slovène, en match disputé vendredi après-midi à Berlin (Allemagne), pour le compte de la première journée du Tournoi qualificatif aux Jeux Olympiques de Tokyo.

Un peu plus tôt dans l'après-midi, les deux autres pensionnaires de ce groupe, l'Allemagne et la Suède, s'étaient neutralisés sur le score de 25 partout. Lors de la deuxième journée, prévue hier, la sélection nationale sera opposée à son homologue suédoise, avant de défier la sélection du pays organisateur, l'Allemagne, en match prévu aujourd'hui, pour le comp-

te de la troisième journée. A Berlin, la sélection algérienne est en compétition avec la Slovénie, la Suède et l'Allemagne, alors que deux autres tournois se déroulent simultanément à Montpellier (France) et à Podgorica (Monténégro), dans la même perspective de qualification aux JO de Tokyo. Les nations engagées à Podgorica sont : le Chili, la Corée du Sud, la Norvège et le Brésil, alors que celles qui sont en compétition à Montpellier sont : la Croatie, le Portugal, la France et la Tunisie. Les deux premiers de chaque groupe se qualifient au tournoi de handball des Jeux Olympiques de Tokyo, prévu du 24 juillet au 8 août 2021.

Championnats d'Afrique sur piste de cyclisme (3^e journée)
Trois nouvelles médailles pour l'EN, dont une en or

LA SÉLECTION algérienne de cyclisme a enrichi de trois médailles sa moisson aux Championnats d'Afrique sur piste, actuellement en cours au Caire (Egypte), dont une en or, glanée par la phénomène Nesrine Houili dans la Course éliminatoire des juniors (filles). Outre cette nouvelle médaille en métal précieux, la sélection nationale a glané deux autres breloques en bronze, respectivement par Salah-Eddine Cherki, dans la Course éliminatoire des juniors (garçons), et par Yacine Chalel, également dans la Course éliminatoire mais chez les seniors (messieurs). C'est la

cinquième médaille d'or pour la jeune Houili (17 ans), qui avait déjà fait sensation lors de la première journée de compétition, en raflant l'or du 500 mètres, puis celui du Scratch, avant de récidiver le lendemain, lors de la deuxième journée, en raflant une nouvelle fois l'or, aux épreuves de poursuite individuelle et de Kirine (juniors/filles).

La sélection algérienne qui participe à ces Championnats d'Afrique sur piste avec un total de 16 cyclistes (messieurs et dames / juniors et seniors) porte ainsi son total à 13 médailles à l'issue de cette 3^e journée : 6 or, 2 argent et 5 bronze.

Fédération algérienne de karaté do
Les Assemblées générales ordinaire et élective fixées

L'ASSEMBLÉE générale ordinaire (AGO) de la Fédération algérienne de karaté do (FAK) se tiendra le 20 mars courant, à la salle de conférences du stade 5-Juillet (Alger), et elle sera suivie de l'Assemblée générale élective (AGE), fixée au 2 avril, au même endroit, a-t-on appris vendredi auprès de cette instance. Pour s'assurer que les travaux de l'AGO se dérouleront dans de bonnes conditions, la FAK a tenu à rappeler certains points importants, afin d'éviter toute mésentente le jour «J». Parmi

ces conditions, la nécessité de présenter une copie du dossier d'affiliation, fixée à 30 s000 DA, et une copie du reçu de paiement des cotisations à l'AGO, s'élevant à 1 000 DA pour chaque membre de l'Assemblée. L'instance fédérale a rappelé au passage que «le vote par procuration n'est pas permis», et que le président sortant, Slimane Mesdoui, ainsi que les membres de son bureau «ne pourront pas voter lors de la présentation des bilans moral et financier».

Confédération africaine de football
Le nouveau Comité exécutif connu

LE NOUVEAU Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF) a été désigné vendredi à Rabat (Maroc), lors de la 43^e Assemblée générale élective de l'instance. Huit membres, issus de différentes zones du continent noir, composent ce nouveau Comité exécutif, qui sera dirigé par le nouveau président de l'instance, le Sud-Africain Patrice Motsepe. De son côté, le Tunisien Wadi Jary a remporté le siège de la zone Nord, tandis que Musatapha Raji, du Libéria, a été élu représentant de la zone Ouest A. Pour ce qui est de la zone Ouest B, elle est allée au Nigérien Djibrilla Hamidou, alors que Souleiman Waberi, du Djibouti, a obtenu le siège de la zone Centre-Est. De son côté, le Camerounais Seidou Mbombo Njoya représentera la zone Centrale, avec Elvis

Chetty des Seychelles et Maclean Letshwiti, étant les deux représentants du Sud. Enfin, concernant la section football féminin au sein du nouveau Comité Exécutif de la CAF, elle sera dirigée par la Comorienne Kanizat Ibrahim.

Composition officielle du nouveau Comité Exécutif de la CAF :

-). Wadie Jary (Zone Nord)
-). Mustapha Raji - Zone Ouest A
-). Seidou Mbombo Njoya - Zone Centrale
-). Djibrilla Hamidou - Zone Ouest B
-). Souleiman Waberi - Zone Centre-Est
-). Elvis Chetty - Zone Sud
-). Maclean Letshwiti - Zone sud
-). Kanizat Ibrahim - Football féminin

Ligue 1 algérienne (17^e journée)

La JS Saoura retrouve le fauteuil de leader

■ En l'absence de l'ES Sétif, qui se trouve au Caire pour disputer la deuxième journée de la Coupe de la CAF face au Ahly Benghazi et dont le match face à la JSK a été reporté, la JS Saoura s'est emparée une nouvelle fois du leadership de la Ligue 1, en battant vendredi le WA Tlemcen (1-0), pour le compte de la 17^e journée, ayant vu le MC Alger et le CR Belouizdad se neutraliser (1-1) dans le derby algérois.



Les Sudistes sont sur une belle lancée

Par Mahfoud M.

L'excellente opération de cette journée est donc celle réalisée par la JSS, ayant provisoirement repris les commandes du championnat avec 32 points. Le club de Bèchar l'a emporté grâce à un penalty transformé par Hamidi à la 33', reléguant le WAT par la même occasion à la 13^e place du classement général, avec seulement 18 unités au compteur. Dans le derby algérois, les choses avaient relativement bien démarré pour le Doyen, ayant ouvert le score par Belkheir juste après le retour des vestiaires (47'). Mais la joie des Vert et Rouge a été de courte durée, puisqu'une erreur fatale du gardien Farid Chaâl a permis au Béninois Koukpo d'égaliser peu après l'heure de

jeu (63'). Un score de parité qui n'arrange aucun des deux antagonistes, car si le CRB reste provisoirement 8^e avec 22 points, le MCA n'est que 11^e, avec 20 points, et avec le sérieux risque de se faire dépasser par certains concurrents directs. Le Doyen souffre le chaud et le froid et n'arrive pas à être régulier, ce qui n'est pas fait pour rassurer les «Chnaouas» qui s'attendaient à un meilleur parcours, surtout qu'il s'agit de l'année du centenaire.

De leur côté, l'Olympique Médéa et l'USM Bel-Abbès, qui ont joué ce vendredi, se sont finalement neutralisés sur le score d'un but partout, alors que

le «carton du jour» a été à l'actif du CS Constantine, qui a littéralement atomisé le RC Relizane (5-2). Les choses avaient pourtant relativement bien démarré pour les visiteurs, ayant ouvert le score dès la 3^e par Balegh, mais la réaction des Sanafir a été impitoyable, notamment par leurs buteurs-maison Aymen Lakdja et Abdelhakim Amokrane, qui ont réussi des doublés, respectivement aux (31', 52') et (64', 84'). Un précieux succès à domicile, qui permet au CSC de rejoindre provisoirement l'USM Alger à la 9^e place avec 21 points, au moment où le RCR s'est fait rejoindre par le MCA à la 11^e place, avec 20 points chacun.

Andy Delort

«Je suis content de revenir»

L'INTERNATIONAL algérien, Andy Delort, s'est exprimé en conférence de presse au sujet de son retour à la compétition, ce dimanche, contre Nîmes.

«J'ai envie de rejouer, j'étais dans une cage. Là on me ouvre pour le derby. Je suis content de revenir, de me sentir bien. La première fois, j'avais un peu de douleur mais je sentais que l'équipe avait besoin de moi, j'ai repris trop tôt. Là, je suis prêt, je n'ai plus rien, je remercie le staff médical, le président et les joueurs», a-t-il expliqué dans des propos relayés par le «Midi libre».

Andy Delort a ajouté : «J'ai été rarement blessé dans ma carrière, et je comprends pour-

quoi je ne veux pas l'être... Ce qui est sûr, c'est que je n'aurais pas manqué le derby. C'était peut-être un signe. Là je serai à 100 %». De son côté, l'entraîneur du MHSC, Michel Der Zakarian, a évoqué, en conférence de presse, l'impatience d'Andy Delort pour retrouver la compétition.

«Quand on a vu l'imagerie il y a un mois, on savait qu'il fallait le retaper sans se précipiter comme on l'a fait sur la première phase. Mais bon, il y a nous et Andy. Si on l'écoute des fois, au bout de trois jours, il rejoue. Il faut le raisonner. Là, il sera prêt», a confié le coach montpelliérain dans des propos relayés par le «Midi libre».

La BAD prévoit un rebond de la croissance économique de l'Algérie à 3,4 % en 2021

LA CROISSANCE de l'économie algérienne devrait rebondir en 2021 pour atteindre 3,4 %, après le recul de son PIB l'année dernière en raison de la pandémie de Covid-19, selon les dernières prévisions de la Banque africaine de développement (BAD).

«La croissance pourrait revenir dès 2021 à partir du moment où les vaccins permettraient un contrôle mondial de la pandémie, ce qui redynamiserait l'économie mondiale.

Dans ce cas de figure, il se produirait un rebond important de la croissance réelle estimée à 3,4 % du PIB en 2021», a précisé la BAD dans son nouveau rapport sur les perspectives économiques de l'Afrique 2021, publié vendredi.

Pour l'année 2022, la BAD table sur une croissance du PIB algérien de 2,9 %. Selon la Banque, un retour à un niveau élevé de croissance permettrait à l'Algérie une réduction «importante» de son déficit budgétaire global qui passerait de 13,6 % du PIB à 10,3 % en 2021 et à 8,7 % en 2022.

La tendance serait similaire pour le déficit de la balance courante, qui serait ramené de 14,8 % du PIB à 13,8 % en 2021 et 11,1 % en 2022, ajoute la même source.

La BAD souligne, cependant, que «l'Algérie devrait approfondir les mesures pour élargir l'assiette fiscale, portée par la loi de finances de 2021, et mettre en place un programme visant à diversifier son économie en vue de limiter la dette publique interne».

«Dans le cas contraire, la forte dépendance de l'économie algérienne aux hydrocarbures continuera d'entraîner ses perspectives de développement sur le moyen terme», écrit la BAD dans

son rapport. Evoquant les options de financement, la BAD anticipe une croissance de la dette interne durant les années prochaines.

Selon le rapport, dans la mesure où les autorités ont décidé de ne pas emprunter à l'extérieur, la dette publique de l'Algérie est essentiellement interne et a considérablement augmenté depuis 2016 pour financer le déficit découlant de l'augmentation des dépenses et de la baisse des prix des hydrocarbures.

«A la fin 2019, tandis que la dette publique externe représentait moins de 1 % du PIB, la dette interne, y compris les garanties, était légèrement supérieure à 46 % du PIB et pourrait augmenter dans les années à venir», constate la BAD.

Sur le plan régional, la BAD prévoit une reprise «robuste» pour les économies de l'Afrique du Nord, estimée à 4 % en 2021 et 6 % en 2022.

Le continent devrait connaître une croissance économique de 3,4 % en 2021 et 4,6 % en 2022, après une contraction du PIB de l'ensemble de ses pays en 2020 de 2,1 %.

Cependant, le choc de la pandémie et la crise économique qu'il a provoquée ont eu des implications directes sur les soldes budgétaires et le fardeau de la dette des pays, et le ratio moyen dette/PIB de l'Afrique devrait augmenter de 10 à 15 points de pourcentage à court et moyen terme, constate encore la BAD.

Par conséquent, «l'Afrique pourrait se voir confrontée à de graves problèmes de dette, et les défauts de paiement et les résolutions prolongées pourraient entraver les progrès de l'Afrique vers la prospérité», a-t-elle averti.

K. L.

Tamanrasset

Un terroriste capturé par les services de sécurité

UN TERRORISTE a été capturé, jeudi, par les services de sécurité du ministère de la Défense nationale, après avoir tenté de pénétrer clandestinement le territoire national via les frontières avec le Mali, indique, hier, un communiqué du MDN. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, les services de sécurité du ministère de la Défense nationale ont capturé, le

11 mars 2021, à Tamanrasset en 6^e Région militaire, le terroriste dénommé Abdelaziz Ould Mantou, après avoir tenté de franchir clandestinement le territoire national via les frontières avec le Mali. Ledit terroriste était poursuivi pour apologie aux activités et aux groupes terroristes dans la Région du Sahel», précise la même source.

K. L.

La patate devenue inaccessible



Djalou@hotmail.com

Prévu du 18 au 20 mars à Oran

Plus d'une cinquantaine d'exposants au Salon Pharmex

■ Plus de 50 opérateurs dans le domaine pharmaceutique seront présents à Oran, dont des laboratoires, des distributeurs, des parapharmacies et phytothérapies ainsi que des représentants des différents dispositifs médicaux et des services.

Par Lina B.

Plus d'une cinquantaine d'exposants prendront part à la 4^e édition du Salon professionnel de la pharmacie, de la parapharmacie et du confort au quotidien «Pharmex 2020», qui sera organisé du 18 au 20 du mois en cours au Centre des conventions d'Oran «Mohamed-Benahmed», a-t-on appris, hier, du directeur de cette manifestation. Après plusieurs reports en raison de la crise sanitaire de Covid-19, cette 4^e édition, organisée par les l'agence «Pharmex communication», se déroulera dans «des conditions exceptionnelles imposées par la pandémie de Covid-

19, toutes les mesures préventives ont été prises», a indiqué à l'APS le directeur du salon, D' Yasser Badour. A cette occasion, plus de 50 opérateurs dans le domaine pharmaceutique seront présents à Oran, dont des laboratoires, des distributeurs, des parapharmacies et phytothérapies ainsi que des représentants des différents dispositifs médicaux et des services. Outre ces opérateurs, le salon réunira également d'autres acteurs des domaines de la santé et des officines dans le domaine de la communauté des pharmaciens du territoire national, des acteurs de la santé et des institutions publiques, comme les directions de la santé, la Cnas, la Casnos

et autres. Ces différents intervenants dans le domaine de la pharmacie seront conviés à exposer leurs nouveautés et leurs produits, a-t-on fait savoir. Par ailleurs, un stand de l'association nationale d'aide aux malades «Win Nelka», partenaire du salon, sera installé à l'entrée du salon pour distribuer les masques et les solutions hydro-alcooliques aux visiteurs. Enfin, les organisateurs ont retenu pour cette édition le thème «les Interactions médicamenteuses, La pharmacovigilance en officine», avec un programme riche en communications, ateliers et démonstrations de produits, note-t-on.

L. B.

Reboisement

La DGF prévoit la plantation de 2,3 millions d'arbres rustiques avant 2024

Plus de 2,3 millions d'arbres rustiques seront plantées dans le cadre des contrats de performance pour la période 2021-2024, a annoncé, hier à Alger, le directeur général des forêts, Ali Mahmoudi. Ces contrats incluent également un programme spécial pour la réhabilitation du Barrage vert, lancé en 1971, a souligné M. Mahmoudi lors d'un point de presse, à l'issue de la cérémonie de signature des contrats de performance entre la Direction générale des forêts (DGF) et 24 conservateurs des forêts de wilaya (CFW). «Certes, le volume des plantations a régressé par rapport à l'époque où l'opé-

ration était confiée exclusivement aux jeunes en service militaire, mais nous continuons à planter dans ces espaces, même dans le cadre des plantations rustiques», a-t-il affirmé. A ce propos, il a fait savoir que la DGF dispose d'une étude, réalisée par le Bureau national d'études pour le développement rural (Bneder), portant sur l'intégration du volet économique dans le cadre de cette réhabilitation, notamment à travers la plantation dans certaines poches du Barrage vert, des arbres rustiques tels le pistachier et bien d'autres espèces résistantes aux conditions climatiques très arides. M. Mahmoudi a affirmé,

en outre, que la DGF compte implanter l'arbre de Paulownia pour stabiliser les sols au niveau des espaces dépourvus d'arbres forestiers, notamment au niveau des Hauts-Plateaux. Concernant le programme national de 43 millions d'arbres, le premier responsable de la DGF a indiqué que 24,3 millions d'arbres ont été plantés dans le cadre ce programme de reboisement lancé le 25 octobre 2019 sous le slogan «Un arbre pour chaque citoyen». «Sur ce chiffre global, 12,8 millions d'arbres ont été plantés entre le 25 octobre 2020 et le 10 mars en cours», a-t-il détaillé.

Hamid N.